

## FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Section de la CREUSE

NONESCONOSCONOSCO COS ADMIN

542 - Maison des Associations et des Syndicats Immeuble de Braconne 23000 - GUERET Téléphone : 05 55 41 16 32

E-mail: fsu23@fsu.fr

Guéret, le 18 décembre 2014

Messieurs les Parlementaires

Objet : demande d'audience.

Messieurs,

La répartition des postes budgétaires alloués à l'Education Nationale pour la rentrée 2015 est maintenant connue : seuls 3 postes pour le premier degré et 12 dans le second degré sont attribués à l'Académie de Limoges ! Cette dotation pourrait de nouveau avoir des conséquences considérables pour le département de la Creuse et nous craignons d'ores et déjà, compte tenu des discours du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie sur la démographie creusoise et sur les orientations structurelles de l'Ecole qu'ils préconisent, une nouvelle carte scolaire négative.

Si tel était le cas, la loi de Refondation de l'Ecole que vous avez soutenue et votée ainsi que ses déclinaisons en dispositifs nouveaux (Plus de maîtres que de classes, formation, scolarisation de moins de 3 ans...), seraient vidés de tout leur sens.

Les parlementaires creusois que vous êtes, porteurs d'un projet de loi pour un "bouclier rural" quand ils étaient dans l'opposition ne peuvent accepter de voir le Service public d'Education Nationale "déménagé" ainsi maintenant qu'ils sont aux affaires.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer très rapidement, pour dresser un état des lieux de l'Ecole dans le département et échanger avec vous sur les conséquences qui découleront inévitablement de cette répartition et sur les solutions envisagées.

Dans l'attente de vous rencontrer au plus vite (le Comité Technique Académique a lieu le mercredi 14 janvier 2015), nous vous prions d'agréer, Messieurs les sénateurs, Monsieur le député, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Départemental de la FSU 23

**Stéphane PICOUT**